PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 26 février 2016

DCS01-2016

En exercice :	*137*
Présents :	*73*
Votants :	*76*

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) - EXERCICE 2016

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

Que la convocation du Comité Syndical a été envoyée le : 19/02/2016

Transmise à la Préfecture le :

15 MAR. 2016

Le 26 février 2016, à 18 h 00, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

Étaient présents :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M. Grégory BERKOVICZ, M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, Mme Edith GUILLOT, M. Joël JEANNE, M. Nicolas JOYAU, Mme Micheline LECHARTIER, Mme Sylvianne LEPOITTEVIN, Mme Hélène MIALON-BURGAT, M. Robert MICHEL, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Christian PIELOT, M. Bruno PIQUET, M. Lionel POULLIAS, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Ludwig WILLAUME

Communauté de communes "Pays de Falaise" : M. Claude LETEURTRE

Communauté de communes « CABALOR » : Mme Sylvie DUPONT, M. Jean-Luc GARNIER, M. Olivier PAZ, M. François VANNIER

Communauté de communes « Cœur de Nacre » : M. Patrick DUBOIS, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de communes "Cingal" : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Serge LANGEOIS, Mme Christine LEBOULANGER

Communauté de communes « entre Bois et Marais » : M; Jean-Claude GARNIER

Communauté de communes « Entre Thue et Mue » : M. Gérard BONNAIRE, M. Loïc CAVELLEC, M. Patrice COLBERT, M. Michel LAFONT, Mme Béatrice TURBATTE, M. Jacques VIRLOUVET

Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » : M. Didier BERTHELOT, M. Bernard ENAULT, M. Gérard LE BARRON, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » : M. Sébastien FRANCOIS, M. Franck LAURENT

Communauté de communes "Suisse Normande" : M. Michel BAR, M. Paul CHANDELIER, M. Roger TENCE

Communauté de communes « Val es Dunes» : M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, M. Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON, M. Philippe PESQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de communes « Vallée de l'Orne » : M. Erwann GOUEDARD, M. Henri LOUVARD, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA, M. Gérard MARTIN (délégué suppléant)

Communauté de communes de Vire : M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de communes "Bocage Coutançais" : M. Gérard COULON, M. Jean-Manuel COUSIN

Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo" : M. Laurent PIEN

Communauté de communes "Canton de Tinchebray" : M. Jérôme NURY

Communauté de communes "Bayeux Intercom" : M. Jean-Luc HAMON (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération du Pays de Flers : M. Michel DUMAINE, M. Patrick LESELLIER, M. Omar AYAD (délégué suppléant)

Communauté de communes "Baie du Cotentin" : M. Philippe CATHERINE

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M. Pascal JOUIN (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), M. Patrick LECAPLAIN (pouvoir à M. Ludwig WILLAUME), M. Joël SUZANNE (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M. Romain BAIL, M. Jean DAIREAUX, M. Bruno DURAND, M. Bruno HITIER, M. Marc LECERF? M; Thierry RENOUF, M. Marc REYNAUD, M. Thierry SAINT, M. Gérard SENGIER, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Josette TRAVERT

Communauté de communes "Pays de Falaise" : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes "CABALOR" : Mme Sandrine FOSSE

Communauté de communes "Cœur de Nacre" : M. Franck JOUY

Communauté de communes "Pays de Condé et de la Druance" : M. Pascal ALLIZARD

Communauté de communes "Cingal" : Mme Nicole GOUBERT

Communauté de communes "Entre Bois et Marais" : M. Dominique SCELLES

Communauté de communes "Evrecy Orne Odon" : M. Rémy GUILLEUX

Communauté de communes "Paine Sud de Caen" : M. Jean-Louis MARIE

Communauté de communes "Vallée de l'Orne" : M. Laurent PAGNY

Communauté de communes de Vire : M. Marc ANDREU-SABATER, Mme Annie BIHEL

Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo" : M. François BRIERE, M. Philippe GOSSELIN, M. Gilles QUINQUENEL, M. Jérôme VIRLOUVET

Communauté de communes "Bayeux-Intercom" : M. Patrick GOMONT, Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté d'Agglomération "Pays de Flers" : M. Yves GOASDOUE

Communauté de communes "Granville Terre et Mer" : M. Jean-Marie SEVIN, Mme Dominique BAUDRY, M. Jean-Paul LAUNAY

Communauté de communes "Baie du Cotentin" : M. Jean-Pierre LHONNEUR

Conseil Départemental de la Manche : M. Marc LEFEVRE

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT, M. Philippe VAN-HOORNE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE - EXERCICE 2016

Exposé :

L'article L 2312-1 du CGCT fait obligation aux communes de procéder, sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire, à un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.
Ce débat est l'occasion, dans un souci de transparence et de bonne information des délégués, d'aborder les actions engagées et futures menées par le Syndicat ainsi que les masses budgétaires afférentes.

Proposition :

Madame le Président propose au comité syndical de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires à adopter pour l'exercice 2016 puis de prendre acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 et suivants,

Vu le document présenté par la Présidente, dont le texte est joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 15 décembre 2015,

Vu l'avis favorable du bureau du 22 décembre 2015,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres ou représentés :
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Sonia DE LA PROVÔTÉ

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2016

COURRIER

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Caen, le 26 février 2016

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

* * *

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, il est proposé au comité syndical de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2016, sur la base du présent rapport d'orientation budgétaire.

Ces orientations sont construites à partir **de simulations établies en novembre 2015**. Elles sont susceptibles d'adaptations et de modifications jusqu'au vote du budget primitif de 2016.

Introduction : Bilan de l'activité 2015 du syndicat et perspectives 2016

L'année 2015 aura été marquée par les évolutions successives du périmètre du syndicat et de son statut juridique. Aussi, notre établissement de coopération, pôle métropolitain, relève désormais avec l'adhésion des conseils départementaux de la catégorie des syndicats mixtes ouverts.

Ces évolutions statutaires n'auront cependant pas ralenti l'activité de ses services dont le bilan et les perspectives sont :

SCoT - URBANISME REGLEMENTAIRE

La commission « *Conduite du SCoT* » en lien avec la commission « *Urbanisme règlementaire* » doit poursuivre la mise en œuvre du SCoT, la préparation de son évaluation et de sa révision. Elle doit continuer à mettre en place les indicateurs de suivi, animer l'Observatoire foncier, mener les études pouvant nourrir la révision du SCoT, mais aussi pouvant être utilisées par les communes pour mieux répondre aux objectifs du SCoT (agriculture, alimentation en eau, Trame Verte et Bleue...), animer les structures de concertation inscrites dans le SCoT (Conférence de la Basse-Vallée de l'Orne, Conférence métropolitaine de l'eau en lien avec le Contrat global de l'eau).

Révision du SCoT

Cette procédure a été engagée en Juillet 2013 pour intégrer les lois Grenelle (restauration des continuités écologiques notamment), mettre en compatibilité le SCoT avec les SAGE et approfondir les objectifs relatifs aux espaces d'envergure métropolitaine. L'étude Trame Verte et Bleue en cours de finalisation et la réalisation du diagnostic du Contrat Global de l'eau, signé fin 2015, y contribueront largement. L'horizon de l'aboutissement de cette procédure de Révision étant la fin du mandat (2020).

Il s'agira notamment pour 2016 d'évaluer les conséquences du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale **(SDCI)** sur le périmètre et le contenu du SCoT, en complément de l'analyse des dernières évolutions législatives, et de recenser les thématiques devant être ajustées

dans le cadre de la Révision.

Des **axes de travail en Inter-SCoT** pourront également être dégagés, lorsque les périmètres de SCoT seront stabilisés suite au SDCI, et en lien avec les procédures de révision concomitantes des SCoT Nord-Pays-d' Auge et du Bessin.

Evaluation du SCoT de 2011

L'année 2016 sera consacrée à la définition de la méthode et aux 1ers travaux d'évaluation du SCoT qui devra être menée avant Octobre 2017 (et dans l'attente des chiffres du recensement les plus récents).

PAYS

Contrat cadre d'action territoriale 2014-2020

L'année 2015 aura permis le lancement de la mise en œuvre du contrat cadre d'action territoriale 2014-2020 du SCoT Caen-Métropole en priorisant les projets présentés par les dix EPCI concernés et en les accompagnant pour optimiser les plans de financement, dans le dialogue avec la Région et l'Etat.

Programme LEADER PAYS de CAEN

A l'issue des travaux préalables à la constitution du dossier de candidature au programme LEADER, sa validation en 2015 permet désormais sa mise en œuvre tournée vers l'objectif d'animer le territoire pour faire émerger des projets potentiellement éligibles sur la base de la stratégie et accompagner les porteurs de projets dans le montage de leur dossier.

Contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques

L'année 2015 a été une année riche en travaux pour l'élaboration et la finalisation de ce contrat global. Ces travaux ont permis de finaliser et de présenter le diagnostic, d'élaborer le plan d'actions et de valider avec les principaux maîtres d'ouvrages les actions à inscrire au contrat, de rédiger le contrat et de le faire accepter par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, principal financeur, en juin 2015. Signé officiellement le 17 novembre 2015 en présence des principaux maîtres d'ouvrage et de leurs représentants, ce contrat permet de donner une priorité aux actions du territoire dans le domaine de l'eau, vis-à-vis des aides de l'Agence et d'assurer une cohérence et une visibilité de ces actions de préservation et d'amélioration des ressources en eau et des milieux aquatiques et humides.

Appels à projet sur la transition énergétique

En 2015, la CdC du Cingal a déposé, avec l'aide du Pôle Métropolitain, un dossier de réponse à l'AMI régional « Territoire en transition énergétique ». Ce dossier a été accepté et sa qualité soulignée par les services de l'ADEME et de la Région. La CdC du Cingal, mais aussi l'ensemble des communes membres et des acteurs de son territoire peuvent désormais bénéficier des taux d'aides bonifiées pour leurs actions de transition énergétique.
En 2015, la CdC Cœur de Nacre a poursuivi ses travaux en vue de déposer un dossier également avec l'aide du Pôle Métropolitain. La formation des élus, l'élaboration d'une stratégie et la définition des premières actions se sont déroulées avec succès.
La signature de la convention TEP CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), avec le

Ministère de l'écologie, le 18 novembre 2015 va permettre la mise en œuvre d'actions de transition énergétique au niveau du Pôle et des deux CdC engagées dans la transition énergétique (CdC du Cingal et CdC Cœur de Nacre), par le biais de conventions filles.

Poursuite des réflexions autour de la mobilité

Avec les deux partenaires principaux que sont Caen la mer et le Conseil Départemental, en lien avec la Région, troisième Autorité Organisatrice de Transport, les Conférences de la mobilité doivent permettre de construire une culture commune sur les enjeux de déplacement et les réponses possibles.

2016 doit permettre de mettre en œuvre le schéma cyclable du SCOT Caen-Métropole qui pourra être étendu aux 3 intercommunalités du Pays Sud Calvados.

Engagement d'une réflexion sur les pôles de santé libéraux ambulatoires

En 2015, nous avons engagé une réflexion avec l'URML et l'ARS sur l'identification de zones prioritaires pour l'installation de Pôles de santé libéraux ambulatoires sur le territoire du SCoT Caen-Métropole. Nous la conduirons à son terme en 2016.

COOPERATIONS INTERTERRITORIALES

Le pôle métropolitain est engagé dans plusieurs projets européens entrant dans le cadre des programmes INTERREG et du dispositif Actions Innovantes Urbaines (AIU).

1. INTERREG

1.1. *INTERREG VA FRANCE-(MANCHE)-ANGLETERRE (FMA)*

1.1.1. PROJET ITED (INNOVATIVE TOURISM AND ECONOMIC DEVELOPMENT)

Le projet ITED articulé autour de l'objectif stratégique 3.1 visant à *« valoriser les atouts du patrimoine naturel et culturel commun pour soutenir une croissance économique innovante et durable »* a été rejeté en juillet 2015 par l'autorité de gestion pour les raisons principales suivantes :

- Manque d'innovation des actions proposées et coopération transfrontalière insuffisante ;
- Partenariat déséquilibré (« trop normand ») ;
- Répartition géographique insuffisamment élargie (absence de la Bretagne et du Devon en particulier) ;
- Budget trop élevé par rapport aux actions proposées.

1.1.2. PROJET H2N (HERITAGE HUBS NETWORK)

C'est l'ancien projet "Coastal Treasures" deposé par l'Essex County Council en mai dernier et rejeté par l'autorité de gestion en juillet 2015. Ce projet s'articulait autour de l'objectif stratégique 3.1. de l'axe 3 du programme européen.
Le pôle métropolitain est partenaire du projet H2N qui devrait être déposé auprès de l'autorité de gestion de Norfolk avant le 24 mars 2016.
L'Essex County Council, chef de file du projet, ayant récemment souhaité se retirer du projet, un

nouveau chef de file sera choisi par les partenaires le 19 janvier prochain. Le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Norfolk County Council se sont portés candidats.

1.2. INTERREG VB EUROPE DU NORD-OUEST (ENO)

1.2.1. PROJET SI3P (STROKE INNOVATIVE PROCESSES AND PRODUCTS IN THE POPULATION)

Le pôle métropolitain est le chef de file du projet SI3P (Stroke Innovative Processes and Products in the Population). Ce projet s'articule autour de l'objectif stratégique 1.1. *« améliorer les performances des entreprises en matière d'innovation dans l'ensemble des régions d'Europe du Nord-Ouest (France, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse) »* de l'axe 1 *« Innovation »* du programme européen.

Le projet SI3P vise à aborder la question des AVC (accident vasculaire cérébral) en ENO par le biais de solutions rentables pour améliorer la prévention et réduire la mortalité par AVC ainsi que la durée d'hospitalisation. Une partie de l'argent économisé sera utilisée pour créer de nouveaux emplois qualifiés dans les domaines de la prévention et du soutien médical à domicile.

Pour accomplir ces changements, SI3P va créer un cluster transnational sur les technologies liées aux AVC en associant universités, collectivités, associations de patients, organisations de soutien aux entreprises et PME pour accélérer l'innovation, améliorer la participation des décideurs politiques et mettre plus rapidement les produits et services innovants sur le marché (télé-médecine/assistance, (robotique, imagerie) afin de réduire la durée d'hospitalisation ou de retarder le placement en foyer.

Quelques chiffres concernant les AVC en ENO :

- 595 000 AVC par an ;
- 180 000 décès/an ;
- 75% des survivants restent handicapées ;
- 65 M€ de dépenses/an ;
- Triplement de la population de plus de 80 ans d'ici 2045 ;
- 25% des AVC concernent des personnes de moins de 65 ans ;
- 7 300 000 journées de travail perdues par an.

Les partenaires du projet (step 1) sont :

- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole - France
- INSERM (CHU Caen et Dijon, CYCERON) - France
- France AVC - France
- EVAMED S.A. - France
- University of Oxford (UK Centre for Prevention of Stroke and Dementia) - Royaume-Uni
- Message Dynamics Ltd - Royaume-Uni
- Neurology Service of the Vaudois University Hospital - Lausanne, Suisse
- OSTOREO S.A. - Suisse
- Interdisciplinary Centre for Health Technology Assessment (HTA) and Public Health - Nuremberg, Allemagne

Le projet SI3P (step 1) a été déposé auprès de l'autorité de gestion du programme (Lille) le 30 novembre 2015. Le résultat sera donné fin février, début mars 2016.

1. Eléments d'analyse du Compte Administratif 2015 prévisionnel

Les éléments présentés relatifs au compte administratif sont bien entendu provisoires tant que l'exercice budgétaire ne sera pas clos et que le compte de gestion du trésorier ne sera pas édité.

1.1 - Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement estimé en 2015 s'élève à près de 800 000€, à comparer à 1 002 000 € en 2014.
Pour mémoire, le compte administratif 2014 incluait un reversement exceptionnel de 130 000 € auprès du Conseil Général et de Viacités pour leur contribution à l'Enquête Ménage Déplacements.

Les charges de personnel sont en augmentation de 35 % par rapport à 2014. Cette évolution a pour principale origine le renforcement de l'équipe requis pour conduire les travaux préparatoires à la transformation du syndicat en pôle métropolitain et à l'extension de son périmètre (S. JACQUELINE 12 mois contre 8 en 2014 + A. CAMINA 3 mois). En outre a été pourvu en mai le poste de chargé de mission « programme européen » (Y. RIVOALLAN). A noter également qu'en 2014 quasiment aucune dépense de salaire pour le poste de DGS n'avait été constatée (contre 26 000 € en 2015 avec le remboursement de la mise à disposition de JL MERLOT).

1.2 - Recettes de fonctionnement

Les recettes atteignent près de 788 000 € contre 837 000 en 2014. Les recettes intègrent pour la seconde année consécutive la baisse de cotisation de 10 % des membres du syndicat représentant une contraction des recettes de 80 000 €. La somme de ces contributions étendues pour partie aux EPCI du Pays Sud Calvados (0.50 €/hab.) qui ont intégré le syndicat en cours d'exercice s'est élevée à 678 834 €.

A noter que cette année encore les postes des chargés de mission « Pays » et « Transition énergétique » sont en grande partie financés (près de 90 000 €) par le Conseil Départemental, la Région et l'ADEME.

En fonctionnement le résultat de l'exercice 2015 devrait présenter un léger déficit évalué à 12 000 € hors report de l'excédent de fonctionnement 2014.

1.3 - Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2015 à près de 175 000 € et concernent pour l'essentiel l'étude relative à la trame verte et bleue ainsi qu'à celle portant sur le SCOT. Rappelons que ces d'études préalables à la révision du SCOT peuvent être inscrites en investissement permettant ainsi de percevoir le FCTVA.
Ainsi pour l'exercice 2015 le besoin de financement sera proche de 90 000€. Compte tenu des subventions nouvelles perçues en 2015, il viendra en réduction du report de l'excédent d'investissement qui au 1er janvier 2015 s'élevait à 297 500 €. Soit un report 2016 d'environ 207 000 €.

Malgré un résultat prévisionnel légèrement déficitaire, les reports de fonctionnement (828 000 €) et d'investissement (210 000 €) au 1er janvier permettent au syndicat de conserver les moyens de ses ambitions d'évolution.

Estimation du Compte administratif 2015 (en €)

Sections	dépenses(B)		recettes(A)		Résultat
FONCTIONNEMENT (F)	**Budgété**	**Réalisé**	**Budgété**	**Réalisé**	**A-B**
	1 661 154	799 000	1 661 154	787 000	- 12 000
002 – report 2014		0,00		840 154	840 154
Excédent de fonctionnement à reporter (002) prévisionnel en 2016					*828 154*
INVESTISSEMENT (I)	**Budgété**	**Réalisé**	**Budgété**	**Réalisé**	**A-B**
	333 535	175 000	333 535	85 000	- 90 000
001 – report 2014				297 535	297 535
Excédent d'investissement à reporter (001)					*207 535*
Résultat de clôture de l'exercice 2015					***1 065 900***
RÉSULTAT CUMULÉ Total F + I	**1 994 689**	**974 000**	**1 994 689**	**2 009 689**	**1 035 689**

2. Orientations budgétaires 2016

2.1 PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS DE TRAVAIL 2016 :

Le débat d'orientations budgétaires soumis à l'examen du comité syndical porte notamment sur l'examen des principales évolutions suivantes :

- Le budget 2016 sera établi sur le périmètre du pôle arrêté par le préfet en décembre 2015. Néanmoins compte tenu d'une part de la probable adhésion de nouveaux membres en mars, et compte tenu d'autre part que le programme d'actions du RESEAU est en cours de définition et ne sera connu qu'en mars prochain, il conviendra au travers d'une décision modificative ultérieure d'arrêter, les crédits nécessaires pour conduire ces actions collectivement décidées, le niveau des contributions de chacun des membres volontaires pour ces actions, ainsi que le produit des contributions des nouveaux membres.
- La mise en œuvre du programme LEADER avec notamment les postes d'animatrice et de gestionnaire requis financés à hauteur de 80 %, étant rappelé que le gestionnaire est amené à intervenir à parité pour les 2 Leader (Pays de Caen et Pays Sud Calvados).
- Le projet d'intégration de l'association Sud Calvados

A noter que la spécificité du syndicat qui regroupe désormais des membres qui ont la possibilité de s'engager pour les actions de leur choix, requiert une présentation budgétaire et un suivi de son exécution détaillés par actions.
Aussi une comptabilité analytique sera renforcée et sera décomposera comme suit :

ADMINISTRATION GENERALE

SCoT - URBANISME REGLEMENTAIRE

SCoT
Trame verte et bleue
Observatoire foncier
Enquête ménage et déplacement

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Leader Pays de Caen
Leader Pays Sud Calvados
Pays de Caen
Pays Sud Calvados
Transition énergétique
Contrat global de l'eau

URBANISME COMMERCIAL

COOPERATION INTERTERRITORIALES

RESEAU axe 1
RESEAU axe 2
RESEAU axe 3
ITED

A. ADMINISTRATION GENERALE

Le projet de budget inclura le recrutement d'un DGS à temps plein pour l'ensemble de l'exercice budgétaire (évaluation à 90 000 €) même si son recrutement ne devrait pas intervenir avant le 1er avril 2016 au côté du responsable administratif et financier (18 000 €).

B. SCoT - URBANISME REGLEMENTAIRE

L'essentiel des crédits qu'il conviendra d'ouvrir pour 2016, portera sur la reconduction de la subvention à l'Aucame pour 230 000 €, dont une majorité sera consacrée aux travaux requis tant pour, **l'évaluation que pour la poursuite de la procédure de révision du SCoT**.

Une provision de 15 000 € est proposée pour mener à bien diverses **études nécessaires à la mise en œuvre du SCoT ou à sa Révision,** à l'instar de l'étude diligentée en 2015 auprès de la SAFER pour étudier la faisabilité de la plate-forme logistique multimodale (inscrite à la DTA et dans le SCoT au Sud-Est de Caen). Ces études pourront porter par exemple sur les thématiques Tourisme, Littoral ou d'aménagement de la Basse Vallée de l'Orne (...), en fonction des priorités définies pour la révision du SCoT ou des conséquences de son éventuel évolution de périmètre.

Les crédits au titre du SCoT porteront également sur la conduite d'une étude relative à la **mise à jour du Mode d'Occupation des Sols** afin de mesurer la consommation d'espace (20 000 €) ; étude qu'il convient d'engager dans le cadre de l'évaluation du SCoT de 2011 et à compter de la mise à disposition d'une photo aérienne en fin d'année 2016.

Modification du SCoT, volet Commerce

La subvention à l'Aucame intègre aussi les travaux liés à la Modification du SCoT sur le volet Commerce, déjà en cours (cf point D). Les crédits à engager portant par ailleurs sur la mise en œuvre administrative de la procédure elle-même (10 000 €).

C. POLITIQUES CONTRACTUELLES

1. Association du Pays Sud Calvados

Le débat d'orientations budgétaires doit préciser les orientations relatives aux conditions d'intégration de l'association du Pays Sud Calvados en charge de l'animation du Pays et du programme LEADER.
Le budget actuel de l'association s'élève à 107 000 € (base 2016) contre 93 347 € de recettes correspondant aux subventions de la Région et du Conseil départemental au titre du contrat de Pays et de l'Europe pour le programme Leader ainsi que le produit de mise à disposition de l'animatrice Pays aux communautés de communes du territoire pour l'animation des SCOT.

Les charges de personnel se composent du salaire de l'animatrice (en CDI de droit privé) dont le temps de travail correspondait jusqu'alors à 60 % d'un temps plein, et de l'animatrice Leader à temps plein (en CDI de droit privé). A noter le remboursement d'un poste de

secrétariat à la CDC de Falaise valorisé à 4 heures/semaine (3800 € annuel) ne serait plus justifié dans le cadre du fonctionnement du pôle.

Les autres charges de fonctionnement se limitent à une participation d'occupation de locaux et de mutualisation de moyens avec la communauté de communes de Falaise (5 600 €).

Il est donc proposé de confirmer cette demande d'intégration des missions Pays et Leader de l'association au sein du pôle dans les principales conditions suivantes qu'il conviendra d'officialiser entre les parties avant l'adoption du budget :

- Recrutement de l'animatrice Pays en CDI de droit public (60 %)
- Recrutement de l'animatrice Leader en CDD de droit public pour une durée de 3 ans correspondant à la durée du programme Leader
- Passation d'une convention avec la CDC de Falaise pour l'occupation des locaux

Dépenses	Recettes
95 000€	**84 000 €** (sous réserve des conditions de renouvellement des financements de la Région et du Conseil départemental)

A noter que les 3 EPCI co-gestionnaires de cette association verront leurs contributions alignées sur les membres SOCLE (hors SCOT) représentant une recette complémentaire de 23 000 €.

2. Programme LEADER PAYS de CAEN

Le projet de budget intégrera les salaires de l'animatrice sur 12 mois et de la gestionnaire sur 11 mois (répartie à 50 % sur chacun des 2 Leaders) ; postes financés à 80 %, soit un montant de 45 000 €.

D. URBANISME COMMERCIAL

Poursuivre les réflexions engagées sur l'Urbanisme commercial

Le travail de diagnostic et de définition des enjeux en 2013 a permis de passer à la dernière étape de la réflexion: l'élaboration d'une stratégie partagée d'aménagement commercial et la définition des orientations
Celle-ci alimentera la charte d'urbanisme commercial sous maitrise d'œuvre de l'AUCAME et le volet Urbanisme commercial du SCoT.
Bien entendu, la construction d'une culture commune entre élus de Caen-Métropole se poursuivra à travers la poursuite des auditions de grands groupes sur leur stratégie locale et l'organisation de séminaires de la Conférence du commerce.

Les crédits requis seront budgétés afin de conduire la procédure de Modification du SCOT portant sur l'urbanisme commercial (10 000 €).

E. COOPERATIONS INTERTERRITORIALES

En dehors des actions RESEAU évoquées précédemment, il sera constaté en 2016 le salaire du chargé de mission programmes européens sur 12 mois contre 9 en 2015 (47 000 € pour 2016 contre 37 000 € en 2015). Il convient par ailleurs de souligner que ce poste a vocation à être financé par le programme INTERREG si le syndicat parvient à être lauréat d'un des appels à projets auxquels il se porte candidat.
A noter qu'une prévision de 10 000 € sera budgétée pour l'assistance technique nécessaire à l'animation préalable à la définition du programme d'actions pour 3 mois (10 000 €).

Le budget 2016 devrait donc s'élever en section de fonctionnement à 1 100 000 €. Pour la section d'investissement, seules des provisions pour études seront inscrites.

2.2 CONDITIONS DE FINANCEMENT – NIVEAU DES CONTRIBUTIONS 2016

Même si les excédents cumulés (fonctionnement et investissement) dépassent le million d'euros, les réductions successives de 10 % adoptées ces 2 dernières années qui ont représenté un manque à gagner en 2015 de 150 000 €, conduisent à l'apparition d'un déficit structurel (100 000 € en 2015).

Une nouvelle réduction des contributions des membres SOCLE représenterait 70 000 € de recettes en moins alors que les contributions de base des membres RESEAU représentent environ 50 000 € de recettes complémentaires ; contributions qu'il conviendrait cependant d'affecter aux missions du RESEAU comme le financement du poste de S. JACQUELINE.

C'est pourquoi, pour 2016 il est proposé de maintenir les contributions au même niveau que 2016.